

EMPIRE CHÉRIFIEN

PROTECTORAT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC

Bulletin Officiel

Abonnements :

		ÉDITION PARTIELLE	ÉDITION COMPLÈTE
Zone française et Tanger	Un an..	1.100 fr.	2.200 fr.
	6 mois.	700 »	1.400 »
France et Colonies	Un an..	1.350 »	2.700 »
	6 mois.	900 »	1.600 »
Sécher	Un an..	2.300 »	4.000 »
	6 mois.	1.350 »	2.400 »

Changement d'adresse : 25 francs,
Indiquer l'ancienne adresse ou joindre une bande

LE « BULLETIN OFFICIEL » PARAÎT LE VENDREDI

L'édition complète comprend :

- 1° Une première partie ou édition partielle : dahirs, arrêtés, ordres, décisions, circulaires, avis, informations, statistiques, etc. ;
- 2° Une deuxième partie : publicité réglementaire, légale et judiciaire (immatriculation des immeubles, délimitation des terres domaniales et collectives, avis d'adjudication, d'enquête, etc.).

Les abonnements sont reçus à l'Imprimerie Officielle,
avenue Jean-Mermoz, à Rabat.

Tous règlements doivent être effectués à l'adresse du Régisseur-comptable
de l'Imprimerie Officielle (compte chèques postaux n° 101-16, à Rabat).

AVIS. — Il n'est pas assuré d'abonnement avec effet rétroactif.
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Prix du numéro :

Première ou deuxième partie..... 35 fr.
Édition complète 55 fr.
Années antérieures :
Prix ci-dessus majorés de 50 %

Prix des annonces :

Annonces légales, } La ligne de 27 lettres :
réglementaires } 90 francs
et judiciaires }
(Arrêté résidentiel du 31 janvier 1952.)

Les tables annuelles, analytique et chrono-
logique, sont délivrées gratuitement aux
abonnés de l'année.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats pour toute la zone du Protectorat Français de l'Empire Chérifien doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin Officiel » du Protectorat.

SOMMAIRE

Pages

TEXTES GÉNÉRAUX

Accidents du travail.

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 2249, du 2 décembre 1955, page 1789 91

TEXTES PARTICULIERS

Azrou. — Acquisition de terrain.

Arrêté du directeur général de l'intérieur du 21 janvier 1956 autorisant l'acquisition par le centre d'Azrou d'une parcelle de terrain appartenant à un particulier 92

**ORGANISATION ET PERSONNEL
DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

TEXTES COMMUNS

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 2252, du 23 décembre 1955, page 1882 92

TEXTES PARTICULIERS

Direction des services de sécurité publique.

Arrêté résidentiel du 23 janvier 1956 autorisant les fonctionnaires de la sûreté nationale à participer à certains concours organisés par la direction des services de sécurité publique 92

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations et promotions 92

Admission à la retraite 101

Résultats de concours et d'examens 101

AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis relatif à l'octroi de comptes E.F.A.C. pour la vente de produits marocains aux services américains et aux forces armées américaines stationnés en zone française du Maroc. 101

Contingents globaux U.E.P. 102

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs dans diverses localités 104

TEXTES GÉNÉRAUX

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 2249, du 2 décembre 1955, page 1789.

Arrêté du directeur du travail et des questions sociales du 31 octobre 1955 modifiant l'arrêté directorial du 31 mai 1943 pour l'exécution du dahir du 31 mai 1943 étendant aux maladies professionnelles les dispositions du dahir du 25 juin 1927 relatif à la réparation des accidents du travail.

Au lieu de :

« 16° Maladies professionnelles provoquées par les sous-produits de la houille » ;

L P C

Lire :

« 16° Maladies professionnelles provoquées par les sous-produits de la houille. (Délai de prise en charge : épithéliomas, cinq ans ; lésions oculaires et dermites : trente jours.) »

TEXTES PARTICULIERS

Arrêté du directeur général de l'intérieur du 21 janvier 1956 autorisant l'acquisition par le centre d'Azrou d'une parcelle de terrain appartenant à un particulier.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INTÉRIEUR,

Vu le dahir du 14 avril 1954 relatif à l'organisation des centres ;

Vu le dahir du 19 octobre 1921 sur le domaine municipal et les dahirs qui l'ont modifié ou complété, notamment le dahir du 14 décembre 1953 ;

Vu l'arrêté viziriel du 31 décembre 1921 déterminant le mode de gestion du domaine municipal et les arrêtés viziriels qui l'ont modifié ou complété, notamment en son article 8 l'arrêté viziriel du 16 décembre 1953 ;

Vu l'avis émis par le conseil local provisoire, au cours de sa séance du 12 décembre 1955,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisée l'acquisition par le centre d'Azrou d'une parcelle de terrain d'une superficie de cinq mille huit cent soixante dix-sept mètres carrés (5.877 m²), appartenant à M. Duffal Michel, sise à Azrou, telle qu'elle est figurée par une teinte rose sur le plan annexé à l'original du présent arrêté.

ART. 2. — Cette acquisition sera réalisée au prix de dix francs (10 fr.) le mètre carré, soit pour la somme globale de cinquante-huit mille sept cent soixante-dix francs (58.770 fr.).

ART. 3. — Les autorités municipales du centre d'Azrou sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Rabat, le 21 janvier 1956.

Pour le directeur général de l'intérieur,

Le directeur adjoint,

CAPITANT.

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES COMMUNS

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 2252, du 23 décembre 1955, page 1882.

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 19 décembre 1955 relatif aux indemnités de bicyclette.

Services de sécurité publique.

Au lieu de :

« Officier de police et officier de police adjoint » ;

Lire :

« Officier de police et officier de police adjoint, inspecteur. »

TEXTES PARTICULIERS

DIRECTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Arrêté résidentiel du 23 janvier 1956 autorisant les fonctionnaires de la sûreté nationale à participer à certains concours organisés par la direction des services de sécurité publique.

M. ANDRÉ-LOUIS DUBOIS, COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC, Commandeur de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté résidentiel du 10 août 1946 relatif à l'organisation de la direction des services de sécurité publique ;

Vu l'arrêté résidentiel du 10 août 1946 portant organisation du personnel des services actifs de la police générale, tel qu'il a été modifié et complété, notamment par l'arrêté résidentiel du 27 juin 1955,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les fonctionnaires de la sûreté nationale peuvent être autorisés par le directeur des services de sécurité publique à participer aux épreuves des concours réservés aux personnels des services de police du Maroc pour l'accès aux grades de commissaire de police, officier de police adjoint, inspecteur de police et officier de paix, sous réserve qu'ils réunissent, dans leur cadre d'origine, les conditions que doivent remplir les fonctionnaires de la police chérifienne pour participer à ces mêmes concours.

ART. 2. — Les fonctionnaires de la sûreté nationale admis définitivement à l'un de ces concours sont intégrés dans les cadres de la direction des services de sécurité publique et nommés dans les mêmes conditions que s'ils étaient issus du cadre local.

Rabat, le 23 janvier 1956.

ANDRÉ-LOUIS DUBOIS.

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations et promotions.

CORPS DU CONTRÔLE CIVIL.

Sont nommés *contrôleurs civils adjoints de 3^e classe, 1^{er} échelon* du 1^{er} août 1955 : MM. Bellon Louis, Prévoist Robert, Lecomte Gabriel, Legrand Jacques, Le Breton Claude, Dellile René et Hourcaillou Robert. (Décret du président du conseil des ministres du 15 septembre 1955.)

* * *

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU PROTECTORAT.

Est nommé *directeur adjoint à l'échelon exceptionnel (indice 700)* du 1^{er} août 1955 : M. Lacroze Henri, directeur adjoint, échelon normal. (Arrêté résidentiel du 3 janvier 1956.)

Est nommé *sous-directeur de classe exceptionnelle (indice 675)* du 1^{er} août 1955 : M. Davat Léon, sous-directeur hors classe. (Arrêté résidentiel du 30 décembre 1955.)

Est nommé, pour ordre, *chef de service adjoint de 1^{re} classe (indice 600)* du 17 novembre 1955 : M. Gerbaux Etienne, administrateur civil de 1^{re} classe, 3^e échelon, en service détaché. (Arrêté résidentiel du 15 décembre 1955.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *chef de bureau de 3^e classe*, avec ancienneté du 14 août 1949, nommé *chef de bureau de 2^e classe* du 14 août 1951 (effet pécuniaire du 21 juillet 1952) et *chef de bureau de 1^{re} classe* (A.H., indice 474) du 14 août 1953 : M. Bartoli Charles. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 20 décembre 1955.)

Est nommée, pour ordre, *sous-chef de bureau de 3^e classe* du 1^{er} janvier 1955 : M^{me} Faure Paule, agent supérieur de 2^e classe (1^{er} échelon). (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 12 décembre 1955.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *secrétaire d'administration de 1^{re} classe, 2^e échelon*, avec ancienneté du 15 juin 1950, nommé *secrétaire d'administration de 1^{re} classe, 3^e échelon* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 15 juin 1952, et *secrétaire d'administration principal, 1^{er} échelon* du 15 juin 1954 : M. Desguers Marcel. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 9 janvier 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 : *Secrétaire d'administration de 1^{re} classe, 3^e échelon*, avec ancienneté du 9 octobre 1949, nommé *secrétaire d'administration principal, 1^{er} échelon* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 9 octobre 1951, 2^e échelon du 9 octobre 1953 et 3^e échelon du 9 octobre 1955 : M. Benzaki Albert ;

Secrétaire d'administration de 1^{re} classe, 3^e échelon, avec ancienneté du 10 juillet 1951, nommé *secrétaire d'administration principal, 1^{er} échelon* du 10 juillet 1953 et 2^e échelon du 10 juillet 1955 : M. Harmelin Gilbert ;

Secrétaire d'administration de 1^{re} classe, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 9 décembre 1951, nommé *secrétaire d'administration principal, 1^{er} échelon* du 9 décembre 1953 et 2^e échelon du 9 décembre 1955 : M. Polliotti Georges ;

Secrétaire d'administration de 1^{re} classe, 3^e échelon, avec ancienneté du 4 novembre 1950, nommé *secrétaire d'administration principal, 1^{er} échelon* du 4 novembre 1952 et 2^e échelon du 4 novembre 1954 : M. Mazurier Martial ;

Secrétaire d'administration de 1^{re} classe, 2^e échelon, avec ancienneté du 18 mai 1949, nommé *secrétaire d'administration de 1^{re} classe, 3^e échelon* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 18 mai 1951, *secrétaire d'administration principal, 1^{er} échelon* du 18 mai 1953 et 2^e échelon du 18 mai 1955 : M. Monin Émile ;

Secrétaire d'administration de 1^{re} classe, 2^e échelon, avec ancienneté du 22 juin 1950, nommé *secrétaire d'administration de 1^{re} classe, 3^e échelon* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 22 juin 1952, et *secrétaire d'administration principal, 1^{er} échelon* du 22 juin 1954 : M. Andriot Robert ;

Secrétaire d'administration de 1^{re} classe, 2^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 29 mai 1951, nommé *secrétaire d'administration de 1^{re} classe, 3^e échelon* du 29 mai 1953 et *secrétaire d'administration principal, 1^{er} échelon* du 29 mai 1955 : M. Di Carlo Gaston ;

Secrétaire d'administration de 1^{re} classe, 2^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1951, nommé *secrétaire d'administration de 1^{re} classe, 3^e échelon* du 1^{er} septembre 1953 et *secrétaire d'administration principal, 1^{er} échelon* du 1^{er} septembre 1955 : M. Simoni Jean ;

Secrétaire d'administration de 1^{re} classe, 2^e échelon, avec ancienneté du 20 mars 1951, nommé *secrétaire d'administration de 1^{re} classe, 3^e échelon* du 20 mars 1953 et *secrétaire d'administration principal, 1^{er} échelon* du 20 mars 1955 : M. Teboul Léon ;

Secrétaire d'administration de 1^{re} classe, 2^e échelon, avec ancienneté du 2 juin 1950, nommé *secrétaire d'administration de 1^{re} classe, 3^e échelon* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 2 juin 1952, et *secrétaire d'administration principal, 1^{er} échelon* du 2 juin 1954 : M. Hermellin Théodore ;

Secrétaire d'administration de 1^{re} classe, 2^e échelon, avec ancienneté du 16 juillet 1950, nommé *secrétaire d'administration de 1^{re} classe, 3^e échelon* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 16 juillet 1952, et *secrétaire d'administration principal, 1^{er} échelon* du 16 juillet 1954 : M. Selaries Alexis ;

Secrétaire d'administration de 1^{re} classe, 1^{er} échelon du 1^{er} décembre 1950, avec ancienneté du 28 septembre 1950, nommé *secrétaire d'administration de 1^{re} classe, 2^e échelon* du 28 septembre 1952 et 3^e échelon du 28 septembre 1954 : M. Mallet André.

(Arrêtés du secrétaire général du Protectorat des 27 octobre 1955 et 9 janvier 1956.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *commis principal de 2^e classe*, avec ancienneté du 9 octobre 1949, nommé *commis principal de 1^{re} classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 9 avril 1951, et *commis principal hors classe* du 9 octobre 1954 : M. Bellef Marc. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 26 octobre 1955.)

Est nommé *agent public hors catégorie, 5^e échelon* du 7 octobre 1955 : M. Verdino Louis, agent public hors catégorie, 4^e échelon. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 16 août 1955.)

IMPRIMERIE OFFICIELLE.

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *ouvrier qualifié typographe, 3^e échelon*, avec ancienneté du 7 mars 1949, 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 7 septembre 1951, *ouvrier qualifié linotypiste, 4^e échelon* du 1^{er} janvier 1954, avec ancienneté du 7 septembre 1951, et 5^e échelon du 7 mai 1954 : M. Bensadoun Gabriel. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 23 novembre 1955.)



JUSTICE FRANÇAISE.

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *secrétaire-greffier de 1^{re} classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 30 août 1951 (majoration pour services de guerre : 2 ans 4 mois 1 jour) : M. Morisson Jean, secrétaire-greffier adjoint de 2^e classe. (Arrêté du premier président du 21 octobre 1955.)

Est nommé *secrétaire-greffier en chef de 1^{re} classe* du 1^{er} janvier 1955 : M. Borghi Jean-Marie, secrétaire-greffier de 1^{re} classe. (Arrêté du premier président du 7 décembre 1955.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Secrétaire-greffier de 5^e classe du 1^{er} mai 1952, avec ancienneté du 1^{er} mars 1951, et *secrétaire-greffier de 4^e classe* du 1^{er} mars 1953 (majoration pour services de guerre : 1 an 2 mois) : M. Adam Eugène, secrétaire-greffier de 4^e classe ;

Secrétaire-greffier de 5^e classe du 1^{er} mai 1952, avec ancienneté du 9 août 1951, et *secrétaire-greffier de 4^e classe* du 1^{er} septembre 1953 (majoration pour services de guerre : 8 mois 2 jours) : M. Scotto Aurélio, secrétaire-greffier de 4^e classe ;

Secrétaire-greffier adjoint de 6^e classe du 1^{er} juin 1952, avec ancienneté du 13 avril 1950, *secrétaire-greffier adjoint de 5^e classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 13 avril 1952, nommé *secrétaire-greffier de 7^e classe* du 1^{er} juillet 1953, reclassé *secrétaire-greffier de 5^e classe*, à la même date, avec ancienneté du 13 mai 1953, et promu *secrétaire-greffier de 4^e classe* du 1^{er} juin 1955 (majoration pour services de guerre : 9 mois 5 jours) : M. Brandy René, secrétaire-greffier de 5^e classe ;

Secrétaire-greffier adjoint de 2^e classe du 1^{er} juin 1952, avec ancienneté du 25 juin 1951, et *secrétaire-greffier adjoint de 1^{re} classe* du 1^{er} septembre 1953 (majoration pour services de guerre : 4 mois 27 jours) : M. Lavergne Joseph, secrétaire-greffier adjoint de 1^{re} classe ;

Commis de 2^e classe du 1^{er} décembre 1950, avec ancienneté du 4 mars 1950, *commis de 1^{re} classe* du 1^{er} octobre 1952, nommé *secrétaire-greffier adjoint de 7^e classe* du 1^{er} mars 1955 et reclassé *secrétaire-greffier adjoint de 6^e classe*, à la même date, avec ancien-

neté du 27 juin 1953 (majoration pour services de guerre : 8 mois 27 jours) : M. Pelaprat Jean-Louis, secrétaire-greffier adjoint de 6^e classe ;

Commis principal de 2^e classe du 1^{er} décembre 1951, avec ancienneté du 8 décembre 1950, et *commis principal de 1^{re} classe* du 1^{er} juillet 1953 (majoration pour services de guerre : 11 mois 23 jours) : M. Martinez Pierre, commis principal de 1^{re} classe ;

Interprète judiciaire de 3^e classe du 1^{er} avril 1952, avec ancienneté du 6 avril 1951, et promu *interprète judiciaire de 2^e classe* du 1^{er} juin 1953 (majoration pour services de guerre : 11 mois 25 jours) : M. Galvez Roger, interprète judiciaire de 2^e classe.

(Arrêtés du premier président des 17, 21 et 22 octobre 1955.)

Est reclassé *commis de 3^e classe* du 21 septembre 1954, avec ancienneté du 4 mars 1954 (bonification pour services militaires : 1 mois 18 jours) : M. Casanova Philippe, commis de 3^e classe. (Arrêté du premier président du 7 novembre 1955.)

Est promu *secrétaire-greffier en chef hors classe, 1^{er} échelon* du 1^{er} septembre 1955 : M. Povéda Albert, secrétaire-greffier en chef de 1^{re} classe. (Arrêté du premier président de la cour d'appel du 28 novembre 1955.)

* * *

DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.

Est titularisé et nommé *agent public de 3^e catégorie, 1^{er} échelon* du 1^{er} janvier 1955 : M. El Amine Ahmed, chauffeur de voitures de tourisme. (Arrêté directorial du 10 janvier 1956.)

Est nommé, après concours, *commis d'interprétariat stagiaire* du 1^{er} décembre 1955 : M. Aziz Mohammed. (Arrêté directorial du 4 janvier 1955.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Secrétaire administratif de contrôle de 2^e classe, 3^e échelon du 9 décembre 1952, avec ancienneté du 14 janvier 1951, *4^e échelon* du 14 janvier 1953 et promu au *5^e échelon* du 14 mars 1955 : M. Soula Roland, secrétaire administratif de contrôle de 2^e classe, *4^e échelon* ;

Commis principal de classe exceptionnelle (indice 240) du 1^{er} janvier 1950, avec ancienneté du 9 janvier 1949 : M. Lopez René, commis principal de classe exceptionnelle (indice 240) ;

Commis principal de 2^e classe du 1^{er} juillet 1950, avec ancienneté du 23 mars 1949, promu *commis principal de 1^{re} classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 23 septembre 1951, et *commis principal hors classe* du 23 mars 1954 : M. Campina Albert ;

Commis principal de 1^{re} classe du 1^{er} juin 1952, avec ancienneté du 11 janvier 1951, et promu *commis principal hors classe* du 11 juillet 1953 : M. Mira Gabriel,

commis principaux hors classe ;

Commis principal de 2^e classe du 1^{er} avril 1951, avec ancienneté du 18 janvier 1950, et promu *commis principal de 1^{re} classe* du 18 septembre 1952 : M. Lallemand Roger, commis principal de 1^{re} classe ;

Commis principal de 3^e classe du 15 mai 1952, avec ancienneté du 8 novembre 1950, et promu *commis principal de 2^e classe* du 23 juin 1953 : M. Narbonne Maurice, commis principal de 2^e classe ;

Commis de 2^e classe du 1^{er} novembre 1952, avec ancienneté du 23 juin 1950, *commis de 1^{re} classe* du 23 décembre 1952, *commis principal de 3^e classe* du 23 décembre 1952, avec ancienneté du 23 août 1952, et promu *commis principal de 2^e classe* du 23 mai 1955 : M. Croës Francis, commis principal de 3^e classe ;

Dessinateur d'études de 3^e classe du 9 novembre 1954, avec ancienneté du 27 septembre 1954 : M. Jaillard Roland ;

Dessinateur d'études de 4^e classe du 9 novembre 1954, avec ancienneté du 7 octobre 1953 : M. Salvat René,

dessinateurs d'études de 4^e classe.

(Arrêtés directoriaux des 28 octobre, 14, 30 novembre, 21 et 26 décembre 1955.)

Sont titularisés et nommés du 1^{er} décembre 1955 :

Agents publics de 2^e catégorie, 1^{er} échelon : MM. Leca Pierre et Varre Pierre ;

Agent public de 3^e catégorie, 1^{er} échelon : M. Goisis Fédérico ;

Agent public de 4^e catégorie, 1^{er} échelon : M^{lle} Casentini Jeanne, agents journaliers.

(Arrêtés directoriaux des 9, 29 décembre 1955 et 3 janvier 1956.)

Sont nommés, après concours, *secrétaires administratifs de contrôle stagiaires* du 1^{er} décembre 1955 : MM. Guermouche Benamar et Pothier Roger. (Arrêtés directoriaux du 4 janvier 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Commis principal hors classe du 1^{er} octobre 1951, avec ancienneté du 27 avril 1950 : M. Magnin Marcel, commis principal hors classe ;

Commis de 1^{re} classe du 1^{er} novembre 1952, avec ancienneté du 28 mai 1950, *commis principal de 3^e classe* du 28 novembre 1952, avec ancienneté du 28 novembre 1951, et promu *commis principal de 2^e classe* du 21 septembre 1954 : M. Sandamiani Antoine, commis principal de 3^e classe ;

Commis de 2^e classe du 1^{er} novembre 1952, avec ancienneté du 29 juin 1950, *commis de 1^{re} classe* du 29 décembre 1952, avec ancienneté du 29 août 1952, et promu *commis principal de 3^e classe* du 29 octobre 1955 : M. Ernaut René, commis de 1^{re} classe.

(Arrêtés directoriaux des 4 et 9 janvier 1956.)

M. Martinez André, commis stagiaire dont la démission est acceptée, est rayé des cadres de la direction de l'intérieur du 1^{er} décembre 1955. (Arrêté directorial du 13 décembre 1955.)

Sont titularisés et nommés :

Agent public de 2^e catégorie, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Palmer Robert, agent public temporaire ;

Agents publics de 3^e catégorie, 1^{er} échelon :

Du 1^{er} janvier 1955 : M. Garcia François, agent public temporaire ;

Du 1^{er} décembre 1955 : M. Canovas Lucien, agent public journalier ;

Agents publics de 4^e catégorie, 1^{er} échelon :

Du 1^{er} mars 1955 : M^{me} Riguidel Béatrix, agent public temporaire ;

Du 1^{er} décembre 1955 : M^{lle} Brun Françoise, agent public journalier ;

Du 1^{er} décembre 1955 :

Sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1954 : M. Tomatiche Kouider ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 3^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1954 : M. Bendaho Ali ould Hamza ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 1^{er} échelon : M. Khaldi Mohammed,

sous-agents publics journaliers.

(Arrêtés directoriaux des 14, 15, 16 et 21 décembre 1955.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Sont titularisés et nommés :

Commis d'interprétariat principal de 2^e classe du 1^{er} janvier 1954, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, et promu *commis d'interprétariat principal de 1^{re} classe* du 1^{er} avril 1955 : M. Elgourty Abdesslam, -agent temporaire ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon du 1^{er} janvier 1955, avec ancienneté du 3 août 1954 : M. Madani Moha, balayeur journalier.

(Arrêtés directoriaux des 20 septembre et 10 octobre 1955.)

DIRECTION DES FINANCES.

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, inspecteur hors classe du 1^{er} janvier 1952, avec ancienneté du 25 mai 1950, inspecteur central de 2^e catégorie, 1^{er} échelon du 25 octobre 1952 et promu inspecteur central de 2^e catégorie, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953 : M. Cotte Robert, inspecteur central de 2^e catégorie, 1^{er} échelon des impôts urbains. (Arrêté directorial du 19 août 1955.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954, au service de l'enregistrement et du timbre :

Inspecteur hors classe du 1^{er} janvier 1952, avec ancienneté du 29 novembre 1950, et promu inspecteur central de 2^e catégorie, 1^{er} échelon du 29 novembre 1952 et 2^e échelon du 29 novembre 1954 : M. Treuillet Henri, inspecteur hors classe ;

Contrôleurs principaux, 4^e échelon :

Du 1^{er} janvier 1949, avec ancienneté du 11 juin 1948 : M. Penne-teau René ;

Du 1^{er} janvier 1951, avec ancienneté du 4 août 1950 : M. Vié Achille ;

Du 1^{er} avril 1952, avec ancienneté du 4 novembre 1951 : M. Acquaviva Marcel ;

Du 1^{er} mai 1952, avec ancienneté du 28 septembre 1950 : M. Tur Désiré ;

Du 1^{er} juin 1952, avec ancienneté du 28 mars 1951 : M. Reynier Georges,

contrôleurs principaux, 4^e échelon.

(Arrêtés directoriaux des 7 et 12 octobre 1955.)

Sont nommés, aux services des impôts urbains et des impôts ruraux, chaouchs de 8^e classe du 1^{er} janvier 1955 et reclassés à la même date :

Chaouch de 4^e classe, avec ancienneté du 13 juillet 1954 : M. El Kassab Mimoun ;

Chaouch de 5^e classe, avec ancienneté du 10 novembre 1951, et promu chaouch de 4^e classe du 1^{er} février 1955 : M. Khatrouni Mohammed ;

Chaouch de 6^e classe, avec ancienneté du 19 mai 1951, et promu chaouch de 5^e classe du 1^{er} janvier 1955 : M. Kandoussi Larbi ;

Chaouchs de 6^e classe :

Avec ancienneté du 5 novembre 1952 : M. Zougry Mohamed

Avec ancienneté du 5 février 1954 : M. Hafi Mohamed ;

Avec ancienneté du 2 août 1954 : M. Yamony Allal ;

Chaouch de 7^e classe, avec ancienneté du 15 août 1952 : M. Terzi Khalifa,

chaouchs temporaires.

(Arrêtés directoriaux du 30 novembre 1955.)

Est nommé chaouch de 8^e classe des impôts urbains du 1^{er} mars 1955 et reclassé chaouch de 6^e classe à la même date, avec ancienneté du 23 mars 1953 : M. El Ouarraq el Maâti, chaouch temporaire (Arrêté directorial du 30 novembre 1955.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954, au service de l'enregistrement et du timbre :

Inspecteur de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1951, avec ancienneté du 27 juillet 1950, promu inspecteur hors classe du 27 juillet 1952 et inspecteur central de 2^e catégorie, 1^{er} échelon du 27 juillet 1954 : M. Vernet Jean, inspecteur de 1^{re} classe ;

Inspecteur de 1^{re} classe du 1^{er} juin 1951, avec ancienneté du 9 mai 1951, et promu inspecteur hors classe du 9 mai 1953 et inspecteur central de 2^e catégorie, 1^{er} échelon du 9 mai 1955 : M. Portafax Louis, inspecteur de 1^{re} classe ;

Inspecteur adjoint de 1^{re} classe du 9 janvier 1952, avec ancienneté du 27 novembre 1950, et promu inspecteur de 2^e classe du 19 mai 1953 : M. Colson Roger, inspecteur adjoint de 1^{re} classe.

(Arrêtés directoriaux des 7 et 12 octobre 1955.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Chef de bureau de 2^e classe du 1^{er} décembre 1951, avec ancienneté du 1^{er} mars 1951, chef de bureau de 1^{re} classe du 1^{er} mars 1953 et chef de bureau hors classe du 1^{er} mars 1955 : M. Bourgade René ;

Inspecteur principal de comptabilité de 1^{re} classe du 1^{er} septembre 1951, avec ancienneté du 5 avril 1951, et inspecteur principal de comptabilité hors classe du 5 avril 1953 : M. Rive Norbert ;

Inspecteur de comptabilité de 1^{re} classe du 1^{er} juillet 1952, avec ancienneté du 9 janvier 1952, et inspecteur principal de comptabilité de 3^e classe du 9 janvier 1954 : M. Rabot Georges ;

Contrôleur principal de comptabilité hors classe du 1^{er} novembre 1951, avec ancienneté du 13 janvier 1951, et contrôleur principal de comptabilité de classe exceptionnelle (1^{er} échelon) du 13 janvier 1953 : M. Renier René ;

Contrôleur principal de comptabilité de 3^e classe du 1^{er} janvier 1952, avec ancienneté du 4 janvier 1951, contrôleur principal de comptabilité de 2^e classe du 4 janvier 1953 et contrôleur principal de comptabilité de 1^{re} classe du 4 janvier 1955 : M. André Alphonse ;

Commis principal de 3^e classe du 1^{er} septembre 1950, avec ancienneté du 10 mars 1950, et commis principal de 2^e classe du 10 septembre 1952 : M. Coulon Raymond.

(Arrêtés directoriaux des 8 et 10 décembre 1955.)

Rectificatif au Bulletin officiel n° 2256, du 20 janvier 1956, page 76.

Sont nommés :

Sous-directeur de 1^{re} classe du 2 août 1955,

Au lieu de : « avec ancienneté du 8 décembre 1955 : M. Battle José... » ;

Lire : « avec ancienneté du 8 décembre 1954 : M. Battle José... »

*
*
*

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.

Est nommé agent public de 3^e catégorie, 1^{er} échelon (reporteur lithographe-relieur) du 1^{er} janvier 1955 : M. El Marrakchi Abdelrhani, agent temporaire. (Arrêté directorial du 17 novembre 1955.)

Est nommé, après concours, adjoint technique stagiaire du 1^{er} août 1955 : M. Lachaume Raphaël, agent journalier. (Arrêté directorial du 12 novembre 1955.)

Est promue sténodactylographe de 6^e classe du 1^{er} novembre 1955 : M^{me} Beneteau Elise, sténodactylographe de 7^e classe. (Arrêté directorial du 21 octobre 1955.)

Sont promus du 1^{er} décembre 1955 :

Agent public de 2^e catégorie, 7^e échelon : M. Bour Gaston, agent public de 2^e catégorie, 6^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon : M. Sabr Brahim, sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon : M. Lekhchach el Houssine, sous-agent public de 2^e catégorie, 3^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 3^e échelon : M. Es Saouab Lahcèn, sous-agent public de 2^e catégorie, 2^e échelon ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 8^e échelon : M. Abderrahmane ben Abdelkadèr, sous-agent public de 3^e catégorie, 7^e échelon.

(Arrêtés directoriaux des 9 et 24 novembre 1955.)

Sont promus du 1^{er} décembre 1955 :

Ingénieur subdivisionnaire de 3^e classe : M. Boumendil Henri, ingénieur subdivisionnaire de 4^e classe ;

Ingénieur adjoint de 1^{re} classe : M. Aguilar Marcelin, ingénieur adjoint de 2^e classe ;

Ingénieur adjoint de 3^e classe : M. Palomino Georges, ingénieur adjoint de 4^e classe ;

Adjoint technique principal de 1^{re} classe : M. Calotin Marcel, adjoint technique principal de 2^e classe ;

Commis principal de 1^{re} classe : M. Mas Pierre, commis principal de 2^e classe ;

Commis de 1^{re} classe : M^{me} Cazorla Narcisse, commis de 2^e classe ;

Dames employées de 1^{re} classe : M^{mes} Nouis Marie-Jeanne et Raimond Marie-Josèphe, dames employées de 2^e classe.

(Arrêtés directoriaux du 15 novembre 1955.)

Sont promus du 1^{er} décembre 1955 :

Adjoint technique principal de 2^e classe : M. Ricordel Étienne, adjoint technique principal de 3^e classe ;

Adjoints techniques de 1^{re} classe : MM. Bailly René, Nouchy Armand et Raboyeau Louis, adjoints techniques de 2^e classe ;

Adjoint technique de 2^e classe : M. Cabas Albert, adjoint technique de 3^e classe ;

Conducteur de chantier de 1^{re} classe : M. Molina Antoine, conducteur de chantier de 2^e classe ;

Contrôleur principal des transports et de la circulation routière de 1^{re} classe : M. Fauconnier-Rouget Jean, contrôleur principal des transports et de la circulation routière de 2^e classe ;

Chaouch de 3^e classe : M. Bihi ben Lahsen, chaouch de 4^e classe.

(Arrêtés directoriaux du 21 novembre 1955.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Chef de bureau d'arrondissement principal de 3^e classe du 1^{er} janvier 1951, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1949, 2^e classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952, et 1^{re} classe du 1^{er} mars 1954 : M. Faggianelli Émile ;

Chef de bureau d'arrondissement de 3^e classe du 1^{er} juin 1952, avec ancienneté du 21 septembre 1949, 2^e classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 14 novembre 1951, et 1^{re} classe du 14 janvier 1954 : M. Artéro Jean ;

Commis principal de 3^e classe du 1^{er} avril 1951, avec ancienneté du 26 septembre 1949, et *commis principal de 2^e classe* du 26 août 1952 : M. Crouan Yves ;

Commis principal de 3^e classe du 1^{er} décembre 1950, avec ancienneté du 6 juin 1948, 2^e classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 27 mars 1951, et 1^{re} classe du 27 janvier 1954 : M. Bourgeois Florebel ;

Commis principal de 1^{re} classe du 1^{er} juin 1951, avec ancienneté du 25 janvier 1949, *commis principal hors classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 25 août 1951, et promu *commis principal de classe exceptionnelle (échelon avant 3 ans)* du 25 mars 1954 : M. Mozziconacci Jean ;

Commis principal de 2^e classe du 1^{er} juin 1951, avec ancienneté du 14 mai 1950, et *commis principal de 1^{re} classe* du 14 novembre 1952 : M. Vergé Yves ;

Commis principal hors classe du 1^{er} août 1951, avec ancienneté du 14 juin 1950, et *commis principal de classe exceptionnelle (échelon avant 3 ans)* du 14 janvier 1953 : M. Giudicelli Napoléon ;

Commis principal de 1^{re} classe du 1^{er} février 1950, avec ancienneté du 4 septembre 1949, *commis principal hors classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 4 juin 1952, et *commis principal de classe exceptionnelle (échelon avant 3 ans)* du 4 janvier 1955 : M. Martinez Eugène ;

Commis de 3^e classe du 26 décembre 1952, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1950, 2^e classe du 1^{er} mars 1953, avec ancienneté du 5 février 1951, et 1^{re} classe du 10 février 1954 : M. Teillet Jean ;

Commis principal de 1^{re} classe du 1^{er} juillet 1950, avec ancienneté du 13 novembre 1948, *commis principal hors classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 13 juillet 1951, et *commis principal de classe exceptionnelle (échelon avant 3 ans)* du 13 février 1954 : M. Munoz Joseph ;

Commis principal de 2^e classe du 1^{er} mai 1950, avec ancienneté du 16 avril 1949, et *commis principal de 1^{re} classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 16 février 1952 : M. Mellado Fernand ;

Commis principal de 1^{re} classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 6 juin 1951, et *commis principal hors classe* du 6 janvier 1954 : M. Moréra Lucien ;

Commis principal de 2^e classe du 1^{er} avril 1952, avec ancienneté du 19 juin 1949, *commis principal de 1^{re} classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 19 décembre 1951, et promu *commis principal hors classe* du 19 juin 1954 : M. Lavigne Émile ;

Commis principal de 1^{re} classe du 1^{er} juin 1951, avec ancienneté du 14 janvier 1950, et *commis principal hors classe* du 14 décembre 1952 : M. Basset Jean ;

Commis principal de 3^e classe du 1^{er} février 1951, avec ancienneté du 5 octobre 1950, et *commis principal de 2^e classe* du 5 mai 1953 : M^{me} Baudelot Marguerite ;

Commis principal de 2^e classe du 1^{er} avril 1951, avec ancienneté du 21 mai 1950, et *commis principal de 1^{re} classe* du 21 janvier 1953 : M. Béranger Pierre ;

Commis principal de 2^e classe du 1^{er} janvier 1952, avec ancienneté du 11 octobre 1950, et *commis principal de 1^{re} classe* du 11 juillet 1953 : M. Costalin Roger ;

Commis de 2^e classe du 1^{er} juin 1954, avec ancienneté du 30 octobre 1950, et 1^{re} classe du 1^{er} juin 1954, avec ancienneté du 14 septembre 1952 : M. Valette Pierre ;

Commis principal de 3^e classe du 1^{er} décembre 1949, avec ancienneté du 24 septembre 1948, *commis principal de 2^e classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 24 juillet 1951, et *commis principal de 1^{re} classe* du 24 février 1954 : M. Parickmiller Léon.

(Arrêtés directoriaux des 5, 8, 17, 22, 25, 29 novembre, 5, 6 et 7 décembre 1955.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Sont titularisés et nommés :

Commis principal de 2^e classe du 1^{er} janvier 1954, avec ancienneté du 1^{er} mars 1953 : M. Talbi Mohamed ben Thami ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon (jardinier) du 1^{er} janvier 1951, avec ancienneté du 16 octobre 1950 : M. Fertassi Mhammed,

agents journaliers.

(Arrêtés directoriaux des 5 et 6 octobre 1955.)

Est titularisé et nommé *sous-agent public de 2^e catégorie, 6^e échelon (caporal moins de 20 hommes)* du 1^{er} janvier 1951, avec ancienneté du 1^{er} mai 1950 : M. Boutahla Belayd, agent journalier. (Arrêté directorial du 30 septembre 1955.)

* * *

DIRECTION DU TRAVAIL ET DES QUESTIONS SOCIALES.

Est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité du 1^{er} décembre 1955 : M. Morvan Julien, contrôleur adjoint du travail de 7^e classe. (Arrêté directorial du 20 décembre 1955.)

* * *

DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS.

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Sont titularisés et nommés *commis d'interprétariat de 3^e classe* du 1^{er} octobre 1955 et reclassés *commis principaux d'interprétariat de 2^e classe* à la même date :

Avec ancienneté du 15 septembre 1953 : M. Jirari Abdelfattah ;

Avec ancienneté du 21 mai 1954 : M. Ghannam Mohammed, commis d'interprétariat occasionnels du service de la conservation foncière.

(Arrêtés directoriaux du 7 octobre 1955.)

DIRECTION DU COMMERCE ET DE LA MARINE MARCHANDE.

Sont nommés du 1^{er} janvier 1955 :

Commis chefs de groupe de 2^e classe : M. Robin Henri et M^{me} Desideri Yvonne, commis principaux de classe exceptionnelle ;

Commis chef de groupe de 5^e classe : M^{me} Laoust Marguerite, commis principal de 1^{re} classe.

(Arrêtés directoriaux du 30 décembre 1955.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Directeur de circonscription régionale des instruments de mesure de 3^e classe du 1^{er} avril 1955, avec ancienneté du 16 décembre 1951, promu à la 2^e classe de son grade du 1^{er} avril 1955, avec ancienneté du 16 décembre 1953, et à la 1^{re} classe du 16 décembre 1955 : M. Benedetti Jean, directeur de circonscription régionale des instruments de mesure de 3^e classe ;

Inspecteur du commerce et de l'industrie de 4^e classe du 1^{er} juin 1952, avec ancienneté du 22 mars 1951, promu à la 3^e classe du 22 mars 1953 et à la 2^e classe du 22 mars 1955 : M. Pubreuil Yvan-Guy, inspecteur du commerce et de l'industrie de 4^e classe ;

Chef d'atelier, 4^e échelon du 1^{er} janvier 1953, avec ancienneté du 19 mars 1951, et promu au 5^e échelon du 19 mars 1953 : M. Fauconnier Robert, chef d'atelier, 4^e échelon ;

Chef opérateur, 3^e échelon du 1^{er} janvier 1953, avec ancienneté du 6 octobre 1952, et promu au 4^e échelon du 6 octobre 1954 : M. Fraval Étienne, chef opérateur, 3^e échelon.

(Arrêtés directoriaux des 6, 27 octobre 1955 et 4 janvier 1956.)

Sont nommés administrateurs de 1^{re} classe (1^{er} échelon) de l'inscription maritime du 1^{er} novembre 1955 : MM. Potiron de Boisfleury Michel, Le Boeuf Yves et Diverres François, administrateurs de 1^{re} classe (1^{er} échelon) de l'inscription maritime, en service détaché. (Arrêtés directoriaux des 29, 30 décembre 1955 et 5 janvier 1956.)



DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *moniteur de 2^e classe du service de la jeunesse et des sports*, avec ancienneté du 15 octobre 1949, promu *moniteur de 1^{re} classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 15 mai 1952, nommé, après concours, *instructeur de 3^e classe* du 1^{er} juin 1953, avec ancienneté du 15 mai 1952, et promu *instructeur de 2^e classe* du 15 juin 1954 : M. Serre Roger. (Arrêté directorial du 1^{er} septembre 1955.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *instructeur de 1^{re} classe du service de la jeunesse et des sports*, avec ancienneté du 17 août 1950, et nommé *adjoint d'inspection de 3^e classe* du 1^{er} octobre 1954, avec ancienneté du 17 mai 1953 : M. Horn Jean. (Arrêté directorial du 1^{er} septembre 1955.)



DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA FAMILLE.

Est recruté en qualité d'*infirmier stagiaire* du 1^{er} novembre 1955 : M. El Alaoui Ahmed, ex-élève infirmier. (Arrêté directorial du 17 novembre 1955.)



OFFICE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES.

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Soudeur, 5^e échelon, avec ancienneté du 17 mai 1950, et 4^e échelon du 21 mai 1953 : M. Hiboux Pierre ;

Soudeur, 5^e échelon, avec ancienneté du 18 décembre 1950, et 4^e échelon du 21 décembre 1953 : M. Hiboux Jacques ;

Soudeur, 6^e échelon, avec ancienneté du 26 juillet 1948, 5^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 26 juillet 1951, et 4^e échelon du 26 juillet 1954 : M. Cousson André, soudeurs, 4^e échelon ;

Soudeur, 6^e échelon, avec ancienneté du 20 octobre 1949, 5^e échelon du 1^{er} août 1953, avec ancienneté du 21 octobre 1952, et 4^e échelon du 21 octobre 1955 : M. Mourey Maurice ;

Soudeur, 6^e échelon, avec ancienneté du 4 juillet 1950, et 5^e échelon du 6 juillet 1953 : M. Touati Moïse, soudeurs, 5^e échelon ;

Agent des lignes, 2^e échelon, avec ancienneté du 21 juillet 1948, et 1^{er} échelon du 21 juillet 1952 : M. Guil Isidore ;

Agent des lignes, 2^e échelon, avec ancienneté du 5 avril 1951, et 1^{er} échelon du 6 avril 1955 : M. Grao Camille, agents des lignes, 1^{er} échelon ;

Agent des lignes stagiaire, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1951, *agent des lignes, 4^e échelon*, avec ancienneté du 9 septembre 1948, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 11 septembre 1951, et 2^e échelon du 11 septembre 1955 : M. Gonzalez Patrice ;

Agent des lignes stagiaire, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1951, *agent des lignes, 4^e échelon*, avec ancienneté du 30 octobre 1949, et 3^e échelon du 1^{er} novembre 1952 : M. Araque Joseph ;

Agent des lignes, 4^e échelon, avec ancienneté du 28 janvier 1950, et 3^e échelon du 1^{er} février 1953 : M. Builles Marcel ;

Agent des lignes, 4^e échelon, avec ancienneté du 8 janvier 1951, et 3^e échelon du 11 janvier 1954 : M. Moncada Fernand ;

Agent des lignes, 4^e échelon, avec ancienneté du 22 juin 1951, et 3^e échelon du 26 juin 1954 : M. Meunier Jean, agents des lignes, 3^e échelon ;

Agent des lignes, 5^e échelon, avec ancienneté du 12 juin 1948, 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 16 juin 1951, et 3^e échelon du 16 septembre 1954 : M. Allard Pierre, agent des lignes, 4^e échelon ;

Agent des lignes stagiaire, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1951, *agent des lignes, 4^e échelon*, avec ancienneté du 23 octobre 1951, et 3^e échelon du 26 octobre 1954 : M. Guastavi Ange, agent des lignes, 3^e échelon ;

Agent des lignes, 5^e échelon du 19 février 1949, 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 21 février 1952, et 3^e échelon du 21 février 1955 : M. Bastié René ;

Agent des lignes, 5^e échelon, avec ancienneté du 25 mai 1949, 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 26 mai 1952, et 3^e échelon du 26 mai 1955 : M. Penet René ;

Agent des lignes, 5^e échelon, avec ancienneté du 24 juin 1949, 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 26 juin 1952, et 3^e échelon du 26 juin 1955 : M. Bussinger Pierre ;

Agent des lignes, 5^e échelon, avec ancienneté du 3 mars 1950, et 4^e échelon du 6 mars 1953 : M. Lamarche Lucien ;

Agent des lignes stagiaire, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952, *agent des lignes, 5^e échelon*, avec ancienneté du 18 avril 1950, et 4^e échelon du 21 avril 1953 : M. Corsan Paul ;

Agent des lignes, 5^e échelon, avec ancienneté du 9 juillet 1950, et 4^e échelon du 11 juillet 1953 : M. Forlot François ;

Agent des lignes, 5^e échelon, avec ancienneté du 28 septembre 1950, et 4^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Villegas Maurice ;

Agent des lignes, 5^e échelon, avec ancienneté du 11 décembre 1951, et 4^e échelon du 1^{er} décembre 1954 : M. Castex Léon ;

Agent des lignes, 5^e échelon, avec ancienneté du 27 janvier 1951, et 4^e échelon du 1^{er} février 1954 : M. Dietzi Albert, agents des lignes, 4^e échelon ;

Agent des lignes, 6^e échelon, avec ancienneté du 9 juillet 1949, 5^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 11 juillet 1952, et 4^e échelon du 11 juillet 1955 : M. Lopez Antoine ;

Agent des lignes stagiaire, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1953, *agent des lignes, 5^e échelon*, avec ancienneté du 15 octobre 1952, et 4^e échelon du 16 octobre 1955 : M. Limerat Achille ;

Agent des lignes, 6° échelon, avec ancienneté du 13 juin 1950, et 5° échelon du 16 septembre 1953 : M. Ferreli Gérard ;

Agent des lignes stagiaire, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1950, agent des lignes, 6° échelon, avec ancienneté du 20 juin 1950, et 5° échelon du 21 septembre 1953 : M. Roblès Roger, agents des lignes, 5° échelon ;

Agent des lignes stagiaire, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1953, agent des lignes, 6° échelon, avec ancienneté du 5 avril 1952, et 5° échelon du 6 avril 1955 : M. Gonzalez Antoine ;

Agent des lignes stagiaire, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, agent des lignes, 7° échelon, avec ancienneté du 14 novembre 1951, et 6° échelon du 16 novembre 1953 : M. El Sair Jacques, agents des lignes, 6° échelon ;

Agent de surveillance, 3° échelon, avec ancienneté du 29 septembre 1950, 4° échelon, avec la même ancienneté, et 5° échelon du 1^{er} octobre 1953 : M. Tur Germain ;

Agent de surveillance, 4° échelon, avec ancienneté du 26 mars 1951, et 5° échelon du 26 mars 1954 : M. Piéri Jean, agents de surveillance, 5° échelon ;

Agent de surveillance, 4° échelon, avec ancienneté du 13 mai 1949, 3° échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 16 mai 1952, 4° échelon du 21 septembre 1952, avec ancienneté du 16 mai 1952, et 5° échelon du 16 mai 1955 : M. Mulero Manuel ;

Agent de surveillance, 3° échelon, avec ancienneté du 4 août 1949, 4° échelon, avec ancienneté du 6 août 1952, et 5° échelon du 6 août 1955 : M. Hillairet Marcel ;

Agent de surveillance, 5° échelon, avec ancienneté du 18 janvier 1950, 3° échelon, avec ancienneté du 21 janvier 1952, et 4° échelon du 21 janvier 1955 : M. Ledu Jean ;

Agent de surveillance, 5° échelon, avec ancienneté du 24 septembre 1950, 3° échelon du 21 septembre 1952, avec ancienneté du 22 mars 1952, et 4° échelon du 26 mars 1955 : M. Vallée Pierre, agents de surveillance, 4° échelon ;

Agent de surveillance, 6° échelon, avec ancienneté du 28 septembre 1950, 2° échelon, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1950, et 3° échelon du 1^{er} octobre 1953 : M. Portillo Joseph, agent de surveillance, 3° échelon ;

Courrier-convoyeur, 3° échelon, avec ancienneté du 20 septembre 1950, 4° échelon, avec ancienneté du 20 mars 1950, et 5° échelon du 21 mars 1953 : M. Petitier Pierre, courrier-convoyeur, 5° échelon ;

Facteur-chef, 4° échelon, avec ancienneté du 12 août 1949, et 5° échelon du 16 août 1952 : M. Martinez Cristobal ;

Facteur-chef, 4° échelon, avec ancienneté du 15 avril 1952, et 5° échelon du 16 avril 1955 : M. Quilichini François, facteurs-chefs, 5° échelon ;

Facteur-chef, 3° échelon, avec ancienneté du 27 février 1950, et 4° échelon du 1^{er} mars 1953 : M. Maria Isidore, facteur-chef, 4° échelon ;

Facteur-chef, 3° échelon du 21 septembre 1952, avec ancienneté du 24 juin 1952, et 4° échelon du 26 juin 1955 : M. Castillo Richard, facteur-chef, 3° échelon ;

Facteur-chef, 1^{er} échelon, avec ancienneté du 29 décembre 1947, 2° échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1951, et 3° échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Lucchini Pierre, facteur-chef, 2° échelon ;

Facteur, 6° échelon, avec ancienneté du 20 septembre 1949, et 7° échelon du 21 septembre 1952 : M. Rousset Antoine ;

Facteur, 6° échelon, avec ancienneté du 28 octobre 1950, et 7° échelon du 1^{er} novembre 1953 : M. Felli Isidore ;

Facteur, 6° échelon, avec ancienneté du 18 juillet 1951, et 7° échelon du 21 juillet 1954 : M. Andréani Vincent ;

Facteur, 6° échelon, avec ancienneté du 16 octobre 1951, et 7° échelon du 16 octobre 1954 : M. Hernandez Louis ;

Facteur, 6° échelon, avec ancienneté du 24 novembre 1951, et 7° échelon du 26 novembre 1954 : M. Ruiz François, facteurs, 7° échelon ;

Facteur, 5° échelon, avec ancienneté du 24 janvier 1949, 6° échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 26 janvier 1952, et 7° échelon du 26 janvier 1955 : M. Bernard Georges ;

Facteur, 5° échelon, avec ancienneté du 30 novembre 1948, 6° échelon, avec ancienneté du 21 juillet 1952, et 7° échelon du 1^{er} juin 1955 : M. Azoulay Albert ;

Facteur, 6° échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, et 7° échelon du 1^{er} juillet 1955 : M. Bussinger Louis ;

Facteur, 5° échelon, avec ancienneté du 15 août 1949, 6° échelon, avec ancienneté du 16 août 1952, et 7° échelon du 16 août 1955 : M. Fernandez Manuel ;

Facteur, 5° échelon, avec ancienneté du 10 juin 1949, 6° échelon, avec ancienneté du 11 septembre 1952, et 7° échelon du 11 septembre 1955 : M. Bérard Henri ;

Facteur, 5° échelon, avec ancienneté du 18 mai 1950, et 6° échelon du 21 mai 1953 : M. Cabrerisso Gaétan ;

Facteur, 5° échelon, avec ancienneté du 24 août 1950, et 6° échelon du 26 août 1953 : M. Bayet Maurice ;

Facteur, 5° échelon, avec ancienneté du 20 octobre 1950, et 6° échelon du 21 octobre 1953 : M. Fieschi Jean ;

Facteur, 5° échelon, avec ancienneté du 10 décembre 1950, et 6° échelon du 11 décembre 1953 : M. Seldran Joachim, facteurs, 6° échelon ;

Facteur, 5° échelon, avec ancienneté du 9 avril 1951, et 6° échelon du 11 avril 1954 : M. Vilanova Antoine, facteur, 6° échelon ;

Facteur, 4° échelon, avec ancienneté du 3 février 1949, 5° échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 6 février 1952, et 6° échelon du 6 février 1955 : M. Vizcaino Marcellin ;

Facteur, 4° échelon, avec ancienneté du 21 février 1949, 5° échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 21 février 1952, et 6° échelon du 21 février 1955 : M. Garcia François ;

Facteur, 4° échelon, avec ancienneté du 2 mars 1949, 5° échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté 6 mars 1952, 5° échelon du 21 septembre 1952, avec ancienneté du 26 avril 1952, et 6° échelon du 26 avril 1955 : M. Meunier Maurice ;

Facteur, 4° échelon, avec ancienneté du 6 mars 1949, 5° échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 6 mars 1952, et 6° échelon du 6 mars 1955 : M. Torrecillas Antoine ;

Facteur, 4° échelon, avec ancienneté du 27 mai 1949, 5° échelon, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1952, et 6° échelon du 1^{er} septembre 1955 : M. Quilichini Joffre ;

Facteur, 4° échelon, avec ancienneté du 10 juillet 1949, et 5° échelon du 16 octobre 1952 : M. Vansteene Emile ;

Facteur, 4° échelon, avec ancienneté du 27 octobre 1949, et 5° échelon du 1^{er} novembre 1952 : M. Vieillard Maurice ;

Facteur, 4° échelon, avec ancienneté du 24 mars 1950, et 5° échelon du 26 mars 1953 : M. Alcaraz Roger ;

Facteur, 4° échelon, avec ancienneté du 5 avril 1950, et 5° échelon du 6 avril 1953 : M. Scotto di Veltino Sauveur ;

Facteur, 4° échelon, avec ancienneté du 29 juin 1950, et 5° échelon du 1^{er} juillet 1953 : M. Bernard Marcel ;

Facteur stagiaire, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1952, facteur, 4° échelon, avec ancienneté du 12 avril 1950, et 5° échelon du 1^{er} décembre 1953, avec ancienneté du 16 juillet 1953 : M. Dahan Samuel ;

Facteur, 4° échelon, avec ancienneté du 18 août 1950, et 5° échelon du 21 août 1953 : M. Rouquette Guy ;

Facteur, 4° échelon, avec ancienneté du 28 août 1950, et 5° échelon du 1^{er} septembre 1953 : M. Simond Firmin ;

Facteur, 4° échelon, avec ancienneté du 24 septembre 1950, et 5° échelon du 26 septembre 1953 : M. Cortes Vicente ;

Facteur, 4° échelon, avec ancienneté du 24 septembre 1950, et 5° échelon du 26 septembre 1953 : M. Pierrat Elie ;

Facteur, 4° échelon, avec ancienneté du 5 janvier 1951, et 5° échelon du 6 janvier 1954 : M. Kerroum Mohamed ;

Facteur, 4° échelon, avec ancienneté du 17 mars 1951, et 5° échelon du 21 mars 1954 : M. Sieffert Antoine ;

Facteur, 4^e échelon, avec ancienneté du 4 mars 1951, et 5^e échelon du 6 mars 1954 : M. Carmona Antoine ;

Facteur, 4^e échelon, avec ancienneté du 30 avril 1951, et 5^e échelon du 1^{er} mai 1954 : M. Florès Vincent ;

Facteur, 4^e échelon, avec ancienneté du 27 juin 1951, et 5^e échelon du 1^{er} juillet 1954 : M. Ali ben El Houssine ;

Facteur, 4^e échelon, avec ancienneté du 4 septembre 1951, et 5^e échelon du 6 septembre 1954 : M. Torgemann René ;

Facteur stagiaire, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1952, facteur, 4^e échelon, avec ancienneté du 26 septembre 1951, et 5^e échelon du 26 septembre 1954 : M. Mesbahi Idrissi Ali,

facteurs, 5^e échelon ;

Facteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 21 janvier 1949, 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 21 janvier 1952, et 5^e échelon du 21 janvier 1955 : M. Carasco Alphonse ;

Facteur stagiaire, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, facteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 11 mai 1949, 4^e échelon du 1^{er} juillet 1953, avec ancienneté du 11 mai 1952, et 5^e échelon du 11 août 1955 : M. Saez Pierre ;

Facteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 17 juin 1949, 4^e échelon, avec ancienneté du 21 septembre 1952, et 5^e échelon du 21 septembre 1955 : M. Carreno Raoul ;

Facteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1949, 4^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1952, et 5^e échelon du 1^{er} octobre 1955 : M. Yagoub Brahim ;

Facteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 7 novembre 1949, 4^e échelon, avec ancienneté du 11 novembre 1952, et 5^e échelon du 11 novembre 1955 : M. Brodhage Roger ;

Facteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 3 avril 1950, et 4^e échelon du 6 avril 1953 : M. Santoni Charles ;

Facteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} mai 1950, et 4^e échelon du 1^{er} mai 1953 : M. Lanfranchi Dominique ;

Facteur stagiaire, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1952, facteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 5 mars 1950, et 4^e échelon du 1^{er} décembre 1953, avec ancienneté du 6 juin 1953 : M. Quesada François ;

Facteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 23 juin 1950, et 4^e échelon du 26 juin 1953 : M. Amselem Ephraïm ;

Facteur stagiaire, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1952, facteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 26 septembre 1950, et 4^e échelon du 26 septembre 1953 : M. Taupin Raymond ;

Facteur stagiaire, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1952, facteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 18 août 1950, et 4^e échelon du 1^{er} mars 1954, avec ancienneté du 21 novembre 1953 : M. Torgeman Albert ;

Facteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 4 avril 1951, et 4^e échelon du 6 avril 1954 : M. Nedjar Gaston,

facteurs, 4^e échelon ;

Facteur stagiaire, avec ancienneté du 21 septembre 1953, facteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 19 novembre 1951, et 4^e échelon du 21 novembre 1954 : M. Saïdi Ali ;

Facteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 2 juillet 1949, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 6 juillet 1952, et 4^e échelon du 6 juillet 1955 : M. Sebban Marcel ;

Facteur stagiaire, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1952, facteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 27 juillet 1952, et 4^e échelon du 1^{er} août 1955 : M. Pineda François ;

Facteur stagiaire, avec ancienneté du 1^{er} avril 1952, facteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 28 juillet 1950, et 3^e échelon du 1^{er} août 1953 : M. Bouazza Miloud Abdelkader ;

Facteur stagiaire, avec ancienneté du 21 septembre 1953, et facteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 16 septembre 1953 : M. Félix Pierre ;

Facteur stagiaire, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1952, facteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 19 septembre 1950, et 3^e échelon du 21 décembre 1953 : M. Benhamou Jacob ;

Facteur stagiaire, avec ancienneté du 26 avril 1954, et facteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 4 janvier 1954 : M. Boughalem Tahar,

facteurs, 3^e échelon ;

Facteur stagiaire, avec ancienneté du 11 décembre 1953, facteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 30 juin 1952, et 3^e échelon du 1^{er} juillet 1955 : M. Cano Henri, facteur, 2^e échelon ;

Manutentionnaire, 4^e échelon, avec ancienneté du 16 avril 1949, 5^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 16 avril 1952, et 6^e échelon du 16 avril 1955 : M. Darras Augustin ;

Manutentionnaire, 4^e échelon, avec ancienneté du 11 mars 1950, et 5^e échelon du 11 mars 1953 : M. Michel Jean-Paul ;

Manutentionnaire, 4^e échelon, avec ancienneté du 8 janvier 1950, et 5^e échelon du 11 avril 1953 : M. Klein Alfred ;

Manutentionnaire, 4^e échelon, avec ancienneté du 12 février 1950, et 5^e échelon du 16 août 1953 : M. Dufosse Pierre,

manutentionnaires, 5^e échelon ;

Manutentionnaire, 3^e échelon, avec ancienneté du 6 juillet 1949, 4^e échelon, avec ancienneté du 6 octobre 1952, et 5^e échelon du 6 octobre 1955 : M. Gauby Georges ;

Manutentionnaire, 3^e échelon, avec ancienneté du 23 mars 1950, et 4^e échelon du 26 juin 1953 : M. Layadi Larbi, manutentionnaire, 4^e échelon ;

Manutentionnaire stagiaire, avec ancienneté du 21 septembre 1953, manutentionnaire, 2^e échelon, avec ancienneté du 11 février 1952, et 3^e échelon du 11 février 1955 : M. Fikri Mohamed, manutentionnaire, 2^e échelon.

(Arrêtés directoriaux des 22, 25, 26, 27, 28, 29 juillet, 1^{er}, 3, 4, 6, 10, 25, 26, 27, 29, 30, 31 août, 1^{er}, 2, 3, 6, 8, 12 et 14 septembre 1955.)

* * *

TRÉSORERIE GÉNÉRALE.

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Receveur particulier des finances de 3^e classe du 1^{er} janvier 1951, avec ancienneté du 11 mai 1950, et promu à la 2^e classe de son grade du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 11 mai 1952 : M. Monnier Édouard, receveur particulier des finances de 2^e classe ;

Inspecteur principal du Trésor de 2^e classe du 1^{er} juin 1952, avec ancienneté du 24 décembre 1951, et promu à la 1^{re} classe de son grade du 24 février 1954 : M. Duhamel Émile, inspecteur principal du Trésor de 1^{re} classe ;

Chef de service de 1^{re} classe (2^e échelon) du 1^{er} février 1951, avec ancienneté du 1^{er} mai 1950, et promu chef de service hors classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} juin 1952 : M. Coutrès Marcel ;

Chef de service de 1^{re} classe (2^e échelon) du 1^{er} août 1951, avec ancienneté du 4 mars 1951, et promu chef de service hors classe du 4 mai 1953 : M. Depierre René ;

Chef de service de 1^{re} classe (2^e échelon) du 1^{er} septembre 1951, avec ancienneté du 24 juin 1951, et promu chef de service hors classe du 24 juin 1953 : M. Dormoy Albert ;

Chef de service de 1^{re} classe (2^e échelon) du 1^{er} novembre 1951, avec ancienneté du 4 juin 1951, et promu chef de service hors classe du 4 septembre 1953 : M. Lépée Lucien ;

Chef de service de 1^{re} classe (1^{er} échelon) du 1^{er} janvier 1951, avec ancienneté du 10 juin 1949, promu au 2^e échelon de son grade du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 10 septembre 1951, et chef de service hors classe du 10 octobre 1953 : M. Gerber Théodore ;

Chef de service de 1^{re} classe (1^{er} échelon) du 1^{er} juin 1951, avec ancienneté du 16 mars 1950, promu au 2^e échelon de son grade du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 16 juin 1952, et chef de service hors classe du 16 août 1954 : M. Morel Yvan ;

Chef de service de 1^{re} classe (1^{er} échelon) du 1^{er} juillet 1950, avec ancienneté du 27 avril 1950, promu au 2^e échelon de son grade du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 27 juin 1952, et chef de service hors classe du 27 septembre 1954 : M. Schembri François ;

Chef de service de 1^{re} classe (1^{er} échelon) du 1^{er} décembre 1951, avec ancienneté du 4 juillet 1950, promu au 2^e échelon de son grade du 4 novembre 1951, et chef de service hors classe du 4 février 1955 : M. Espinosa François,

chefs de service hors classe ;

Chef de service de 1^{re} classe (1^{er} échelon) du 1^{er} décembre 1951, avec ancienneté du 4 janvier 1951, et promu au 2^e échelon de son grade du 4 juin 1953 : M. Llinarès Henri, chef de service de 1^{re} classe (2^e échelon) ;

Chef de service de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} juin 1951, avec ancienneté du 4 janvier 1951, et promu *chef de service de 1^{re} classe (1^{er} échelon)* du 4 avril 1953 : M. Levallois Félix, chef de service de 1^{re} classe (1^{er} échelon) ;

Contrôleur principal de classe exceptionnelle (1^{er} échelon) du 1^{er} mai 1950, avec ancienneté du 15 décembre 1948, et promu au 2^e échelon de son grade du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 15 décembre 1951 : M. Bouffard Maxime ;

Contrôleur principal de classe exceptionnelle (1^{er} échelon) du 1^{er} septembre 1950, avec ancienneté du 28 mai 1949, et promu au 2^e échelon de son grade du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 28 mai 1952 : M. Campoy Lucien ;

Contrôleur principal de classe exceptionnelle (1^{er} échelon) du 1^{er} janvier 1950, avec ancienneté du 4 août 1949, et promu au 2^e échelon de son grade du 4 août 1952 : M. Lafont Maurice,

contrôleurs principaux de classe exceptionnelle (2^e échelon) ;

Contrôleur principal, 2^e échelon du 1^{er} mars 1951, avec ancienneté du 4 décembre 1949, promu au 3^e échelon de son grade du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 4 mars 1952, et au 4^e échelon du 4 juin 1954 : M. Le Hue Robert ;

Contrôleur principal, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1951, avec ancienneté du 16 avril 1950, promu au 3^e échelon de son grade du 16 septembre 1952 et au 4^e échelon du 16 janvier 1955 : M. Wurtz Rodolphe,

contrôleurs principaux, 4^e échelon ;

Contrôleur principal, 2^e échelon du 1^{er} août 1951, avec ancienneté du 18 avril 1950, et promu au 3^e échelon de son grade du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 18 juillet 1952 : M. Sanchez José ;

Contrôleur principal, 2^e échelon du 1^{er} septembre 1951, avec ancienneté du 4 juin 1950, et promu au 3^e échelon de son grade du 4 août 1952 : M. Quérioux Maurice ;

Contrôleur principal, 2^e échelon du 1^{er} juin 1951, avec ancienneté du 5 janvier 1951, et promu au 3^e échelon de son grade du 5 juillet 1953 : M. Grand Louis,

contrôleurs principaux, 3^e échelon ;

Contrôleur principal, 1^{er} échelon du 1^{er} mars 1952, avec ancienneté du 13 mars 1951, et promu au 2^e échelon de son grade du 13 juin 1953 : M. Mouton Guy, contrôleur principal, 2^e échelon ;

Contrôleur, 3^e échelon du 16 décembre 1951, avec ancienneté du 27 août 1948, promu au 4^e échelon de son grade du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 27 août 1950, au 5^e échelon du 30 août 1952 et au 6^e échelon du 30 août 1954 : M. Noiret Henri ;

Contrôleur, 3^e échelon du 16 décembre 1951, avec ancienneté du 14 décembre 1947, promu au 4^e échelon de son grade du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 14 décembre 1949, au 5^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 25 mars 1952, et au 6^e échelon du 25 mai 1954 : M. Guys Gérard ;

Contrôleur, 4^e échelon du 16 décembre 1951, avec ancienneté du 27 octobre 1950, et promu au 5^e échelon de son grade du 27 décembre 1952 : M. Navarro Alexandre ;

Contrôleur, 4^e échelon du 16 décembre 1951, avec ancienneté du 28 août 1950, et promu au 5^e échelon de son grade du 28 décembre 1952 : M. Guillaume Raymond ;

Contrôleur, 4^e échelon du 1^{er} février 1951, avec ancienneté du 4 août 1950, et promu au 5^e échelon de son grade du 4 mars 1953 : M. Ursule Gaston ;

Contrôleur, 4^e échelon du 1^{er} juillet 1952, avec ancienneté du 11 mars 1951, et promu au 5^e échelon de son grade du 11 avril 1953 : M. Boussard Jean ;

Contrôleur, 3^e échelon du 16 décembre 1951, avec ancienneté du 8 mars 1949, promu au 4^e échelon de son grade du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 19 juillet 1951, et au 5^e échelon du 19 novembre 1953 : M. Tomasi Pierre,

contrôleurs, 5^e échelon ;

Contrôleur, 3^e échelon du 16 décembre 1951, avec ancienneté du 7 avril 1950, et promu au 4^e échelon de son grade du 21 juillet

1952, avec ancienneté du 17 juillet 1952 : M. Pauthe André, contrôleur, 4^e échelon ;

Contrôleur, 2^e échelon du 1^{er} février 1954, avec ancienneté du 24 janvier 1954 : M. Hugonnot Roland ;

Contrôleur, 1^{er} échelon du 1^{er} février 1954, avec ancienneté du 19 août 1952 : M. Cuadra Adolphe ;

Contrôleur, 1^{er} échelon du 1^{er} février 1954, avec ancienneté du 26 août 1952 : M. Remangeon René ;

Contrôleur, 1^{er} échelon du 1^{er} février 1954, avec ancienneté du 1^{er} février 1953 : M. Simonetto Louis,

contrôleurs, 1^{er} échelon ;

Agent principal de recouvrement, 3^e échelon du 1^{er} mai 1952, avec ancienneté du 4 avril 1951, et promu au 4^e échelon de son grade du 4 décembre 1953 : M. Clerc Pierre, agent principal de recouvrement, 4^e échelon ;

Agent principal de recouvrement, 2^e échelon du 1^{er} mars 1952, avec ancienneté du 18 décembre 1950, et promu au 3^e échelon de son grade du 18 septembre 1953 : M. Grangeon Rodolphe ;

Agent principal de recouvrement, 2^e échelon du 1^{er} décembre 1951, avec ancienneté du 10 décembre 1950, et promu au 3^e échelon de son grade du 10 décembre 1953 : M. Malti Mohamed ;

Agent principal de recouvrement, 2^e échelon du 1^{er} avril 1952, avec ancienneté du 4 novembre 1951, et promu au 3^e échelon de son grade du 4 octobre 1954 : M. Pied Adolphe ;

Agent principal de recouvrement, 1^{er} échelon du 1^{er} décembre 1949, avec ancienneté du 4 juillet 1949, et promu au 2^e échelon de son grade du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 4 juillet 1952 : M. Beuchotte Raoul ;

Agent principal de recouvrement, 1^{er} échelon du 1^{er} octobre 1950, avec ancienneté du 9 juillet 1949, et promu au 2^e échelon de son grade du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 9 juillet 1952 : M. Chaumont René ;

Agent principal de recouvrement, 1^{er} échelon du 1^{er} octobre 1950, avec ancienneté du 14 novembre 1949, et promu au 2^e échelon de son grade du 14 février 1953 : M. Espenant Noël ;

Agent de recouvrement, 5^e échelon du 1^{er} juillet 1950, avec ancienneté du 10 février 1948, promu *agent principal de recouvrement, 1^{er} échelon* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 10 février 1950, et promu au 2^e échelon de son grade du 9 mai 1953 : M. Le Lann Yves,

agents principaux de recouvrement, 2^e échelon ;

Agent de recouvrement, 5^e échelon du 1^{er} janvier 1951, avec ancienneté du 27 mai 1948, promu *agent principal de recouvrement, 1^{er} échelon* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 27 mai 1950, et au 2^e échelon de son grade du 26 mai 1953 : M. Fosset André, agent principal de recouvrement, 1^{er} échelon ;

Agent principal de recouvrement, 1^{er} échelon du 1^{er} septembre 1951, avec ancienneté du 18 août 1950, et promu au 2^e échelon de son grade du 18 août 1953 : M. Gondat Raymond ;

Agent principal de recouvrement, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1951, avec ancienneté du 20 avril 1950, et promu au 2^e échelon de son grade du 20 novembre 1953 : M. Abbadie Pierre ;

Agent principal de recouvrement, 1^{er} échelon du 1^{er} mai 1952, avec ancienneté du 6 octobre 1951, et promu au 2^e échelon de son grade du 6 septembre 1954 : M. Bruniquel Jacques,

agents principaux de recouvrement, 2^e échelon ;

Agent de recouvrement, 5^e échelon du 1^{er} janvier 1951, avec ancienneté du 8 août 1949, et promu *agent principal de recouvrement, 1^{er} échelon* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 8 février 1952 : M. Geiger Valentin ;

Agent de recouvrement, 5^e échelon du 1^{er} mars 1951, avec ancienneté du 10 mai 1950, et promu *agent principal de recouvrement, 1^{er} échelon* du 10 novembre 1952 : M. Wilde Johannès ;

Agent de recouvrement, 4^e échelon du 1^{er} juillet 1950, avec ancienneté du 24 août 1948, promu au 5^e échelon de son grade du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 24 mai 1951, et *agent principal de recouvrement, 1^{er} échelon* du 24 avril 1954 : M. Marquer Raymond,

agents principaux de recouvrement, 1^{er} échelon ;

Agent de recouvrement, 4^e échelon du 1^{er} juillet 1951, avec ancienneté du 9 octobre 1950, et promu au 5^e échelon de son grade du 9 juillet 1953 : M. Hélie Lucien ;

Agent de recouvrement, 3^e échelon du 1^{er} juillet 1950, avec ancienneté du 26 mai 1949, promu au 4^e échelon de son grade du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 20 janvier 1952, et au 5^e échelon du 20 juillet 1954 : M. Lanfranchi Dominique,

agents de recouvrement, 5^e échelon ;

Commis de 2^e classe du 16 décembre 1952, avec ancienneté du 27 septembre 1950, promu commis de 1^{re} classe du 27 mars 1953, reclassé agent de recouvrement, 3^e échelon du 1^{er} avril 1954, avec ancienneté du 27 mars 1951, et promu au 4^e échelon de son grade du 1^{er} avril 1954 : M. Espinosa Joseph, agent de recouvrement, 4^e échelon ;

Commis principal de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1952, avec ancienneté du 25 décembre 1948, promu commis principal hors classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 24 octobre 1951, et commis principal de classe exceptionnelle (avant 3 ans) du 24 juillet 1954 : M. Boyat Marcel, commis principal de classe exceptionnelle (avant 3 ans) ;

Commis principal de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1953, avec ancienneté du 18 mai 1952, et promu commis principal hors classe du 4 décembre 1955 : M. Beynet Jean-Marie, commis principal de 1^{re} classe ;

Commis principal de 2^e classe du 1^{er} octobre 1954, avec ancienneté du 27 mars 1953 : M. Miraucourt Jean, commis principal de 2^e classe ;

Commis de 1^{re} classe du 16 décembre 1952, avec ancienneté du 17 février 1951 : M. Botta Jean-Baptiste, commis de 1^{re} classe ;

Commis de 3^e classe du 16 décembre 1951, avec ancienneté du 2 août 1949, et promu à la 2^e classe de son grade du 4 novembre 1952 : M. Laparre François, commis de 2^e classe.

(Arrêtés du trésorier général des 27, 31 octobre, 2 et 4 novembre 1955.)

Admission à la retraite.

M. Imbert Iréné, secrétaire d'administration de classe exceptionnelle du cadre des administrations centrales, est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du 1^{er} mai 1956. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 6 janvier 1956.)

M. Martin Martin, contrôleur principal de classe exceptionnelle, 2^e échelon des impôts urbains, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres de la direction des finances du 1^{er} février 1956. (Arrêté directorial du 17 décembre 1955.)

M. Benabdallah Abdallah, chaouch de 1^{re} classe des impôts urbains, est admis au bénéfice des allocations spéciales et rayé des cadres de la direction des finances du 1^{er} janvier 1956. (Arrêté directorial du 17 décembre 1955.)

M. Macé Louis, secrétaire-greffier adjoint de classe exceptionnelle, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres de la justice française du 1^{er} janvier 1956. (Arrêté du premier président de la cour d'appel du 23 novembre 1955.)

M. Boukrab Ahmed, sous-agent public de 3^e catégorie, 7^e échelon, est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à l'allocation spéciale et rayé des cadres de la direction des travaux publics du 1^{er} janvier 1956. (Arrêté directorial du 24 novembre 1955.)

Résultats de concours et d'examens.

Concours du 19 décembre 1955
pour l'emploi de commis stagiaire des secrétariats-greffes
des juridictions françaises du Maroc.

Candidats admis (ordre de mérite) : M^{me} Percier Yolande, M^{me} Bouzol Suzanne, M. Vessière Claude, M^{mes} Panicot Jacqueline ; ex æquo : Martin Arlette et Salvarelli Claire ; MM. Loutrel Marceau, Christmann Paul, Selva Albert, Benabdallah Abdeslam, Nocète Jean, Floride Aimé, Roffe Charles, Pelletier-Doisy Pierre ; ex æquo : Joste Roger et Mehedi Mohamed ; Amrani Miloud, Porcar Antoine, Ghnassia Roger, Corteggiani François, Rumi Gilbert, Boutièresse Raymond, Millet Ulysse, Boyer Jean, Caravaca Jean, Colombani Georges, Guimbelot René, Franceschi Gabriel, Laffin Marc et Christe Robert.

Examen probatoire du 17 janvier 1956
pour l'emploi de dactylographe
de la direction des services de sécurité publique
(application du dahir du 5 avril 1945).

Candidate admise : M^{me} Guégan Denise.

Rectificatif au Bulletin officiel n° 2256, du 20 janvier 1956,
page 88.

Examens probatoires (session 1955) organisés par la direction des travaux publics en application des dispositions du dahir...

Au lieu de : « ... du 30 janvier 1955 » ;

Lire : « ... du 30 janvier 1954. »

AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis relatif à l'octroi de comptes E.F.A.C. pour la vente de produits marocains aux services américains et aux forces armées américaines stationnées en zone française du Maroc.

Des avis publiés au Bulletin officiel du Protectorat n° 2113, du 24 avril 1953, et n° 2161, du 26 mars 1954, ont précisé les conditions dans lesquelles le bénéfice du régime E.F.A.C. pourrait, dans certains cas, être accordé aux commerçants et entrepreneurs du Maroc qui effectuent certaines fournitures aux entreprises principales américaines ou aux forces armées américaines stationnées en zone française du Maroc.

L'une de ces conditions consistait en l'obligation de justifier par la production d'une attestation de la Banque d'État du Maroc que les paiements étaient intervenus par le débit d'un compte francs libres tenu dans les livres de la Banque d'État.

Désormais, il suffira que les intéressés justifient que les paiements sont intervenus par le débit d'un compte francs libres tenu en zone française du Maroc.

Contingents globaux U.E.P.

Sont alloués au Maroc, à titre d'avance, sur les contingents globaux qui seront fixés pour l'année 1956, des crédits égaux à la moitié de ceux attribués pour l'année 1955.

Ces avances sont uniquement destinées à éviter toute interruption dans les approvisionnements et ne préjugent en rien des allocations définitives qui seront consenties pour l'année 1956.

Les crédits ouverts doivent en principe couvrir les besoins du premier semestre 1956.

NUMÉRO du poste	NUMÉRO de la nomenclature marocaine des produits	PRODUITS	CONTINGENT GLOBAL ACCORDÉ				
			Quantité (en tonnes)	Valeurs (en millions de francs)			
1	01.43.26	Beurre	1.400	600			
	01.44.00						
2	01.45.00	Fromages	1.100	245			
3	01.41.00	Tous laits de conserve.	3.250	520			
	01.42.00						
	01.43.11						
	01.43.12						
	01.43.21						
	01.43.22						
	01.43.23						
	01.43.24						
	01.43.25						
4	02.21.51	Pommes de terre de semence	1.500	30			
5	02.21.52	Pommes de terre de consommation	5.000	50			
6	02.43.00	Poivre et épices	700	450			
	02.44.10						
	02.44.20						
	02.45.10						
	02.45.20						
	02.46.00						
	02.47.00						
	02.48.11						
	02.48.12						
	02.49.10						
	02.49.20						
	02.49.30						
	02.49.41						
02.49.42							
02.77.41							
02.81.20							
7	04.23.00	Glucose	600	30			
	06.38.21						
8		Matières premières textiles :					
	12.16.10				a) bourre de fibranne : cupro-ammoniacale. autres	62,5	20
						50	11
	12.29.11				b) filés de fibranne	7,5	3,5
	à						
	12.29.22						
	12.28.10				c) filés de rayonne	50	23,5
	et						
	12.28.30						
	12.27.11				d) filés de coton	150	90
à							
12.27.82							

NUMÉRO du poste	NUMÉRO de la nomenclature marocaine des produits	PRODUITS	CONTINGENT GLOBAL ACCORDÉ				
			Quantité (en tonnes)	Valeurs (en millions de francs)			
9	07.15.10	Textiles : pansements	60	90			
	07.15.20						
	12.15.11						
	à						
	12.15.13						
	12.15.40						
	12.47.12						
	12.47.32						
	12.01.70						
	12.81.10						
12.81.20							
10		Bois :					
	10.11.32				a) poteaux de conifères		
	10.11.39				écorcés d'une longueur de 6,5 m exclus à 15,5 m inclus, ayant des circonférences au gros bout de 45 cm exclus à 90 cm inclus	750	10
	10.12.11						
	10.12.12						
	10.12.13						
					b) bois de sapin blanc sciés	7.500	176
	10.12.32						
	10.12.33				c) bois de sapin rouge sciés	5.000	150
	10.16.10				d) panneaux, planches de bois agglomérés, plaques de bois ou similaires défibrés	750	30
10.16.40							
11		Papiers :					
	11.11.10				a) pâtes à papier	3.000 (a)	139
	à						
	11.12.42						
	et						
	11.13.20						
	11.13.10				b) vieux papiers	3.500	52,5
	11.22.41				c) papier kraft	2.000	109
	11.22.42						
	11.23.20						
					d) autres papiers et cartons, non compris papier journal	2.250	202,5
	11.21.10						
	11.21.30						
	11.21.40						
	11.22.30						
11.22.51							
11.22.52							
11.23.10							
11.23.31							
à							
11.26.00							
11.35.41							
11.35.42							
11.36.00							
11.22.10	e) papier journal	2.750	132				
11.22.20							
12		Corps gras : Divers					
	03.38.10				a) corps gras à usage industriel	3.500 (a)	515
	à						
	03.38.30				b) huiles hydrogénées de poissons et de baleines, huiles hydrogénées d'origine végétale et huiles hydrogénées autres ..	500	70

NUMERO du poste	NUMERO de la nomenclature marocaine des produits	PRODUITS	CONTINGENT GLOBAL ACCORDÉ		NUMERO du poste	NUMERO de la nomenclature marocaine des produits	PRODUITS	CONTINGENT GLOBAL ACCORDÉ	
			Quantité (en tonnes)	Valeurs (en millions de francs)				Quantité (en tonnes)	Valeurs (en millions de francs)
13	17.82.10	Étain en lingots	225	168,5		06.35.10	b) Colorants et pigments		
14	18.16.70	Quincaillerie de ménage et autres		135		07.35.20	(suite).		
	18.17.11					07.35.30			
	18.17.12					07.35.50			
	18.17.15					07.36.10			
	à					07.36.20			
	18.17.18					07.36.50			
	18.17.20					07.36.60			
	à					07.36.70			
	18.17.50					07.36.80			
	18.18.10					07.36.90			
	à					07.37.10			
	18.18.50					07.37.20			
	18.26.11					07.37.30			
	18.26.12					07.37.40			
	18.26.13					07.41.10			
	18.26.15					07.42.40			
	18.26.21					07.42.21		c) peintures, couleurs et	
	à					à		vernis	
	18.26.30					07.42.80		40	
	18.26.40								
	18.26.50					07.71.11		d) poudres et explosifs.	
	18.26.60					07.71.23		26	
	18.26.71					07.72.10			
	18.26.72					07.72.20			
	18.28.10					07.73.13		e) amorces et détona-	
	à					et		teurs électriques ...	
	18.28.70					07.73.20		37,5	
18.28.90									
18.29.11		07.69.21		f) colles					
18.29.12		07.69.22		25					
18.29.19		07.69.23							
18.29.21		07.69.30							
18.29.22		07.69.40							
18.29.25		07.69.50							
18.29.28		08.14.00							
18.29.30									
18.29.40									
Ex-18.33.30									
Ex-18.33.40									
Ex-16.31.30									
15	15.21.60	Carreaux de revêtement et de pavement		50	19	Ex-08.31.10	Caoutchouc naturel et caoutchouc synthéti- que, à l'exception du crêpe semelle		75
	15.23.10					08.31.20			
	15.24.10				20	Ex-08.31.10	Crêpe semelle		25
16	Divers	Produits antiacridiens ..		75	21	08.32.10	Ouvrages en caoutchouc, y compris les pneuma- tiques		505
		Produits chimiques di- vers		350		08.32.20			
17	Divers	Produits pharmaceuti- ques divers		75		08.33.33			
						08.33.35			
18		Produits parachimi- ques :				08.33.41			
	07.36.30	a) lithopone	475	20		à			
	06.13.56	b) colorants et pigments.		80		08.33.43			
	06.13.57					08.33.50			
	06.13.74					08.33.60			
	06.13.75					08.34.11			
	06.14.33					à			
	06.14.36					08.34.35			
	06.14.88					14.12.22			
	06.15.24				22		Réparation de navires ..		10
	06.15.74				23		Réserve monétaire		750
	06.15.75								
	06.33.30								
	06.33.40								

(a) Valables également sur la zone dollar.

Nota. — Les contingents globaux concernant les huiles de consommation et graines oléagineuses, les tissus et les emballages en bois seront publiés ultérieurement.

DIRECTION DES FINANCES.

Service des perceptions et recettes municipales.

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs.

Les contribuables sont informés que les rôles mentionnés ci-dessous sont mis en recouvrement aux dates qui figurent en regard et sont déposés dans les bureaux de perception intéressés.

LE 25 JANVIER 1956. — *Impôt sur les bénéfiques professionnels* : Casablanca-Ouest, rôle 10 de 1953 (10 bis) ; Agadir, rôles spéciaux 1, 2 et 3 de 1956 ; Casablanca-Centre, rôles spéciaux 104 et 105 de 1956 ; Casablanca-Maarif, rôle spécial 1 de 1956 ; Fedala, rôle spécial 1 de 1956 ; Fès-Ville nouvelle, rôle spécial 1 de 1956 (1) ; Benguerir, rôle spécial 1 de 1956 ; Oujda-Nord, rôle spécial 1 de 1956 ; Oujda-Sud, rôles spéciaux 1 et 2 de 1956 ; Jerada, rôle spécial 1 de 1956 ; Rabat-Nord, rôle spécial 1 de 1956 ; circonscription de Marchand, rôle spécial 1 de 1956 ; Rabat-Sud, rôles spéciaux 1 et 2 de 1956.

LE 5 FÉVRIER 1956. — *Impôt sur les bénéfiques professionnels* : centre et circonscription de Berrechid-Banlieue, rôle 3 de 1955 ; **Berrechid et banlieue**, rôle 6 de 1954 ; Aïn-ed-Diab, rôle 3 de 1955 ; Casablanca-Bourgogne, rôle 2 de 1955 (9) ; Casablanca-Centre, rôles 6 de 1953 (6), 9 de 1953 (5), 8 de 1953 (13), 6 de 1954 (13) ; Casablanca-Maarif, rôles 9 de 1953 (8), 6 de 1954 (7), 3 de 1955 (7) ; Oasis I, rôle 6 de 1953 (13), 5 de 1954 (13) ; Casablanca-Nord, rôles 6 de 1954 (1 bis), 8 de 1953 (2), 5 de 1954 (2), 9 de 1953 (2 bis), 5 de 1954 (4), 3 de 1955 (4 bis) ; circonscription de Casablanca-Banlieue, rôle 3 de 1955 ; Casablanca-Roches-Noires, rôle 3 de 1955 (3), 8 de 1953 (3 bis), 6 de 1954 (3 bis), 3 de 1954 (3 bis) ; Bel-Air, rôle 8 de 1954 (12) ; Casablanca-Sud, rôle 6 de 1954 (7), 3 de 1955 (7), 53 de 1955 (4 bis) ; Oasis II, rôle 4 de 1954 (13), 3 de 1953 (13) ; Sidi-Rahhal, rôle 2 de 1955 (3) ; Fedala et banlieue, rôle 8 de 1953 ; ville et circonscription de Fedala, rôle 6 de 1954 ; Khouribga, rôle 5 de 1954 ; Fès-Médina, rôle 3 de 1955 (2) ; îlot d'aménagement du Bas-Saïs, rôle 3 de 1955 ; cercle de la Moyenne-Moulouya, rôle 1 de 1955 ; Guercif, rôle 2 de 1955 ; cercle des Zemmour, rôle 3 de 1955 ; Aït-Isehak, rôle 1 de 1955 ; Marrakech-Guéliz, rôle 5 de 1954 (1) ;

Marrakech-Médina, rôle 6 de 1954 ; circonscription de Meknès-Banlieue, rôle 2 de 1955 ; Moulay-Idriss, rôle 2 de 1955 ; Fkih-Bensalah, rôle 3 de 1955 ; Ouezzane, rôle 3 de 1953 (5) ; Oujda-Nord, rôle 3 de 1955 (2) ; Oujda-Sud, rôle 2 de 1955 (3) ; Petitjean, rôle 4 de 1954 (5) ; Port-Lyautey-Est, rôles 5 de 1953, 1 de 1955 ; circonscription de Marchand, rôle 2 de 1955 ; Rabat-Nord, rôle 3 de 1955 (4) ; Chemaïa, rôle 2 de 1955 ; circonscription de Salé-Banlieue, rôle 3 de 1955 ; Sefrou, rôle 3 de 1955 ; circonscription de Sefrou-Banlieue, rôle 2 de 1955 ; Sidi-Slimane, rôles 4 de 1954, 2 de 1955.

Complément à la taxe de compensation familiale : Casablanca-Bourgogne, rôle 5 de 1954 (8) ; Casablanca-Centre, rôle 2 de 1955 (6) ; Casablanca-Nord, rôle 2 de 1955 (1) ; Oasis II, rôle 2 de 1955 ; Marrakech-Guéliz, rôle 2 de 1955 ; circonscription de Marrakech-Banlieue, rôle 2 de 1955 ; Meknès-Ville nouvelle, rôle 3 de 1955 (2) ; Rabat-Nord, rôle 2 de 1955 (4) ; Safi, rôle 2 de 1955 ; Salé, rôle 2 de 1955 ; Taza, rôle 2 de 1955.

Prélèvement sur les traitements et salaires : Casablanca-Nord, rôles 4 de 1953 (4 bis), 6 de 1953, 3 de 1954 (4) ; Casablanca-Roches-Noires, rôle 7 de 1953 (3 bis) ; Casablanca-Sud, rôle 52 de 1954 (4 bis) ; Fès-Ville nouvelle, rôle 8 de 1953 (1) ; Meknès-Médina, rôle 4 de 1954 (4) ; Oujda-Nord, rôles 8 de 1953, 6 de 1954 ; Oujda-Sud, rôles 7 de 1953, 6 de 1954.

LE 30 JANVIER 1956. — *Tertib et prestations des Européens (émissions primitives de 1955)* : région de Fès, circonscriptions de Karia-ba-Mohammed, d'El-Kelâa-des-Slès, de Tissa, de Tafrannt, de Missouri et de Sefrou ; région d'Oujda, circonscriptions de Debdou, de Berguent, de Jerada, de Touissit-Boubkèr, d'El-Aïoun, de Tendirara et de Bouârfa.

LE 5 FÉVRIER 1956. — *Tertib et prestations des Européens (émissions primitives de 1955)* : région de Fès, circonscription d'Outat-Oulad-el-Haj, d'Ahermoumou, de Tsoul, de Bab-el-Mrouj, de Taïneste, de Tahar-es-Souk, d'Aknoul ; région de Meknès, circonscriptions du Tafilalt (annexe de Ksar-es-Souk), de Talsinnt, de Khenifra, d'El-Kbab et d'El-Hammam ; région de Taza, circonscription de Saka.

Le sous-directeur,
chef du service des perceptions,

PEY.